



# MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 - Fax. : 02.33.91.28.55

## PROCES VERBAL DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 OCTOBRE 2016

**L'an deux mille seize, le trois octobre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance  
publique sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY, Maire.**

**Etaient présents :** M. LAUNAY Jean-Paul, Mme DEBRAY Christine, M. GAUTIER Daniel, Mme DAMOIS Virginie, M. DI MASCIO Robert, M. MAUNOURY Christian, Mme NORMAND Pascale, M. GOUMENT Christophe, Mme ALIX Florence, Mme HAYOT Rachel, Mme VERNIER Florence, M. RAPEAUD Olivier, Mme FAGNEN Gaëlle, M. BERTIN Denis, Mme GOGO Elisabeth, M. LECUIR Roland.

**Procurations :** M. GIRARD Emmanuel à Mme HAYOT Rachel, M. PAIN Eric à M. MAUNOURY, Mme ROI Marilyne à M. LAUNAY Jean-Paul, Mme DAVOURY Nathalie à M. DI MASCIO Robert, M. CHALARD Philippe à Mme DEBRAY Christine, Mme ALIX Stéphanie à Mme ALIX Florence, Mme DOUBLET Frédérique à M. GAUTIER Daniel.

**Secrétaire de séance :** M. RAPEAUD Olivier

Date de convocation : 27 septembre 2016

Date d'affichage : 7 octobre 2016

En exercice : 23

présents : 16

Votants : 23

#### Ordre du jour :

- 1- Décision modificative N°3 investissement
- 2- Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques granvillaises pour l'année scolaire 2015/2016
- 3- Salles des Fêtes et Paul Bourey : instauration d'un forfait ménage
- 4- Syndicat Intercommunal du Camping Donville-Granville : convention pour la mise à disposition d'un bloc sanitaire et d'une parcelle
- 5- ZAC de la Herberdière : Présentation du compte-rendu annuel de concession pour l'année 2015
- 6- Questions diverses
  - Consultation arrêt de projet du PLU de GRANVILLE
  - Participation scolaire aux écoles privées
  - Déconstruction AGREX
  - Transport NEVA
  - Ville nouvelle

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 4 juillet 2016.

Vote : Pour 16

Contre : 2

abstentions : 5

*M. Maunoury demande que le coût des repas et la facturation aux hors communes soient analysés en comparaison avec Bréhal.*

Monsieur RAPEAUD Olivier est désigné secrétaire de séance

### 1-Décision modificative N °3 investissement

En prévision des travaux de réhabilitation de la rue Paoli, un relevé topographique a été réalisé et un marché de Maîtrise d'œuvre lancé.

L'ordinateur à la restauration scolaire permettra d'assurer la gestion informatisée des stocks et de passer les commandes.

En conséquence, la décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité :

OPERATIONS/CHAPITRES	ARTICLES BUDGETAIRES	Dépenses
Opération 242 RUE DU MOULIN	Article 2315 « installations et matériel et outillages techniques »	<b>-20 000 €</b> <i>Diminution de crédit</i>
Nouvelle opération 245 RUE PAOLI	Article 2315 « installations et matériel et outillages techniques »	<b>20 000 €</b>
Chapitre 020 « dépenses imprévues d'investissement »		<b>-1 000 €</b> <i>Diminution de crédit</i>
Opération 104 CANTINE SCOLAIRE	Article 2183 « matériel informatique »	<b>1 000 €</b>

Vote : Pour 23

### 2-Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques granvillaises pour l'année scolaire 2015/2016

Au cours de l'année scolaire 2015/2016, 4 enfants donvillais étaient scolarisés aux écoles de Granville.

La commune de Granville a arrêté par délibération en date du 29/06/2016 le montant des frais de fonctionnement qui s'élève à :

- 1176 € x 1 élève maternel,
- 483 € x 3 élèves élémentaires,

Soit un total de 2625 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Granville pour un montant de 2625 € pour l'année 2015/2016.

Vote : Pour 23

*Durant cette même année scolaire, 17 enfants granvillais étaient scolarisés à Donville.*

### **3-Salles des Fêtes et Paul Bourey : instauration d'un forfait ménage**

Pour pallier le ménage pas toujours bien fait lors de la restitution des salles Paul Bourey et des fêtes, des frais forfaitaires de ménage pourraient être réclamés à l'utilisateur de la salle.

En effet, avant l'état des lieux sortant, l'utilisateur s'engage à restituer les locaux en bon état : balayage humide des sols, nettoyage des tables, rangement du mobilier. Tous les déchets doivent être mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers.

En cas de non-respect de ces règles, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer une indemnité forfaitaire de ménage, hors caution, de :

150 € pour la salle Paul Bourey

200 € pour la salle des fêtes.

La convention de location sera modifiée en conséquence.

Vote : Pour : 23

### **4-Syndicat Intercommunal du Camping Donville-Granville : convention pour la mise à disposition d'un bloc sanitaire et d'une parcelle**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition en annexe selon les modalités suivantes :

Le Syndicat Intercommunal du Camping Donville-Granville, consent à prêter le local bloc sanitaire nord et à mettre à disposition à l'année une parcelle pour le vestiaire arbitre (mobil home) située sur le camping de l'Ermitage à DONVILLE LES BAINS, afin de permettre l'usage du terrain de football de la plage.

Seuls les joueurs de football sont autorisés à accéder aux sanitaires nord, et seul l'arbitre aura accès au vestiaire.

Une redevance annuelle du montant d'un emplacement annuel pour un mobil home (2061.12€ en 2016) sera facturé selon le tarif en vigueur sur le terrain de camping.

La convention est pour la période d'octobre 2016 à avril 2017, soit 7 mois.

La convention 2015 proposait une participation de 3000€, il est proposé de la porter à 2061.12€, puisque les sanitaires n'ont pas pu être utilisés.

*M. le Maire étant également le Président du Syndicat, l'adjoint au sport signera la convention pour la commune.*

Vote : Pour 23

## **5-ZAC de la Herberdière - approbation du compte-rendu annuel de concession pour l'année 2015**

Dans cadre du contrat de concession de la ZAC de la Herberdière, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu annuel de concession.

Le rapport du concessionnaire pour 2015 rappelle les étapes réalisées, les missions à mener et le planning prévisionnel.

Les comptes de l'année 2015 sont en adéquation avec le bilan prévisionnel.

Conformément au planning initial, le démarrage des travaux de la première tranche est prévu en 2017, pour la création de 23 logements.

Vote : Pour 23

*M. Lecuir considère que les ZAC sont en surnombre sur notre territoire.*

*Certaines risquent de connaître des difficultés, une réflexion portée par l'intercommunalité aurait pu l'éviter.*

*M. le Maire n'a aucune inquiétude concernant la ZAC de la Herberdière. Il rappelle, en outre, que le risque financier est porté uniquement par le concessionnaire.*

## **6-Questions diverses**

### **- Projet du PLU révisé de GRANVILLE**

Par délibération du 21/09/2016, la mairie de GRANVILLE a arrêté son projet de plan local d'urbanisme révisé. Ce dossier est consultable en mairie. Le conseil municipal a un délai de trois mois pour se prononcer sur ce projet. A défaut de réponse dans ce délai, notre avis sera considéré comme favorable.

### **- Participation scolaire aux écoles privées**

Suite à une décision d'arbitrage de Madame la Préfète de la Manche, en date du 9 octobre 2015, la commune devait verser aux écoles privées 28 816.15€ pour la période de 2010 à 2014.

A l'issue de la motion du conseil municipal du 26 novembre 2015, le Préfet a précisé les conditions de participation de la commune de résidence concernant notamment la scolarisation du 2<sup>ème</sup> enfant.

Lorsque la commune de résidence assure la restauration et la garde des enfants, le cas où l'inscription d'un frère ou d'une sœur est justifié pour le premier enfant par :

- Un état de santé justifiant son inscription dans une école adaptée
- L'absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence

Le diocèse de l'enseignement catholique n'ayant pas justifié de ces cas dérogatoires, M. le Maire de Donville les Bains a confirmé au diocèse ne pas participer aux frais de scolarité sollicités.

## **-Déconstruction AGREX**

La convention portant sur la déconstruction prévoyait un coût de 380 000€ H.T.

Après travaux, le montant engagé sur le fond friches est de 149 144 € HT.

La dépense sera prise en charge par la commune qui recevra 2/3 de participation de la Région et de l'EPF.

En conséquence, la charge nette communale sera de 49 714€ au lieu de 126 700€ initialement prévue.

*Mme NORMAND demande que le terrain soit nettoyé et fauché par la SPHERE qui l'utilise actuellement.*

## **-Transport Néva**

Granville souhaite que Donville se positionne sur la date de mise en œuvre d'une ligne sur son territoire.

En effet, pour un transport effectif en septembre 2017, un syndicat de transport urbain doit être créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour cela toutes les étapes de création, administratives et financières, doivent être achevées avant fin 2016.

Le coût de fonctionnement de la ligne, selon le parcours, est évalué à 80 000€.

La fusion des communes étant envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le syndicat disparaîtrait, au profit d'un service en régie de la ville nouvelle, comme aujourd'hui à Granville.

Monsieur le maire considère raisonnable d'attendre la fusion pour instaurer une ligne à Donville.

Dans le cas où la fusion ne verrait pas le jour en 2018, il propose de mettre en œuvre le transport urbain lorsque la nouvelle population de la ZAC et du centre-ville apporteront le nombre d'usagers et les recettes fiscales nécessaires à la création de ce nouveau service public.

De son côté, la communauté de communes, dans le cadre du PGD, programme une réunion en fin d'année avec le Département pour aborder le transport urbain et le rôle de GTM au sein de cette compétence.

*Mme FAGNEN demande si c'est une décision avec vote.*

*Mme GOGO est surprise que la commission transport ne se soit pas réunie en septembre comme prévu.*

*M. GAUTIER signale que la commission transport de Granville s'est déroulée le 28 septembre, avant que nous ayons les éléments permettant d'organiser cette commission. Néanmoins, Granville voulait connaître la position de Donville rapidement.*

*M. le MAIRE n'est pas contre le transport, mais souhaite attendre quelques mois.*

*M. MAUNOURY regrette le report de cette décision.*

*Mme NORMAND dit qu'il existe « en voiture Simone », système solidarité transport.*

*Mme FAGNEN pense qu'il y a un manque de communication, regrette le risque de laisser le dossier de côté en attente de la fusion en 2018.*

*M. BERTIN regrette de reporter le dossier qui est une dynamique pour DONVILLE LES BAINS.*

*M. LECUIR pense qu'avec la ZAC, le transport attirera beaucoup plus de monde.*

*M. le MAIRE ajoute que l'engagement actuel est de 80 000€ pour une ligne à minima, si la ligne évolue son coût augmentera en proportion.*

A la question : qui souhaite attendre et reporter la décision ?

Les avis sont les suivants : Pour : 16, contre : 7, abstention : 0

### **- Ville nouvelle**

La commune nouvelle doit unifier les taux des communes historiques.

Les taux de Granville étant supérieurs à ceux de Donville, le lissage qui préserve la recette fiscale équivalente à celle des 2 communes historiques induit la baisse des taux de Granville et la hausse des taux de Donville.

La commission finances souhaite que les économies de fonctionnement attendues de la fusion, permettent de ne pas augmenter la pression fiscale des Donvillais.

*Mme FAGNEN estime que les propos de la commission finances rapportés ci-dessus manquent de précision, l'attente de Donville doit être ferme en précise*

*M. MAUNOURY explique que l'objectif pour la commission finances est de ne pas augmenter les taux communaux donvillais.*

### **Divers**

*M. MAUNOURY a reçu un message d'un donvillais qui réclame le coût occasionné par l'installation des gens du voyage.*

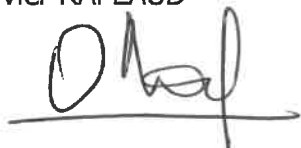
*M. le MAIRE a également été destinataire d'un message de ces mêmes personnes.*

La séance est levée à 21h05.

Fait à DONVILLE LES BAINS, le 4 octobre 2016

Le secrétaire de séance,

Olivier RAPEAUD



Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY